

Le Crime d'un Amiénois

Un soldat ordonnance qui jette la femme de son lieutenant par la fenêtre

Nous avons raconté, il y a trois jours, en dernière heure, dans quelles circonstances le soldat Marius Christian, tombé amoureux de Mme Trouilh, femme de son lieutenant, après avoir été congédié par le lieutenant, avait précipité Mme Trouilh par la fenêtre du premier étage. Mme Trouilh mourut sur-le-champ.

Vous s'agit le meurtrier, de nouveaux renseignements : Marius Christian est né à Amiens le 16 juin 1884. Il avait tout juste dix-huit mois quand sa mère, une très brave et très honorable femme dont l'existence n'a été qu'un long calvaire, vint à fixer définitivement à Boulogne-sur-Seine. N'ayant que de très modestes revenus et ne pouvant vivre sans rien faire, elle chercha un emploi honorable et se mit résolument au travail pour élever ses fils le mieux qu'il lui serait possible.

La jeunesse de Marius fut des plus mouvementées. A 8 ans il décrochait et s'annonçait comme devant être un mauvais sujet ; le 24 juin 1902, il contractait un engagement de quatre ans au 3^e régiment d'infanterie, à Toulon. Au moment de partir, il voulut se sauver, et il fallut l'intervention de ses parents pour le contraindre à rejoindre son corps.

On sait le reste. Dans sa cellule, l'assassin est gardé à vue par deux surveillants. Christian prétend qu'il avait tenté de se suicider avec le revolver d'ordonnance du lieutenant Trouilh. On a retrouvé l'arme dans un placard de la cuisine et chargée seulement d'une cartouche de calibre 6 mm. L'instruction de cette sensationnelle affaire se poursuit.

Le crime du Cantin à Lens

Addition de témoins. — Dépenses folles. — Vois nombreux.

L'effervescence causée par l'arrestation du mineur Debruycker est un peu calmée. On ne parle plus du crime du Cantin que pour se demander si la maîtresse de l'ouvrier mineur n'a pas voulu se venger de lui en le dénonçant comme étant l'assassin de la veuve Valais.

Debruycker, est, certes, un professionnel du vol, mais il a à accomplir un crime aussi monstrueux et aussi froidement prémédité que celui de la rue de Flandre, il y a peut-être loin.

M. Maître, commissaire de police, a entendu de nombreux témoins. Tous, ou à peu près, donnent des renseignements très détaillés sur l'accusé, mais aucune preuve probante n'a été apportée au dossier.

Debruycker, cependant, est un homme qui voyage à Roubaix, de la femme Valais, son retour avec une somme qu'on disait importante ; il a fait après le crime des dépenses inouïes ; il était le voisin immédiat de l'assassin et de sa cuisine on entendait parfaitement tout ce que se disait à côté, mais cela ne prouve pas grand-chose, en matière d'assassinat surtout, où la tête d'un homme est tout.

Debruycker peut parfaitement expliquer ses dépenses folles par le produit des vols nombreux, tant en nature qu'en argent, qu'il a commis. On dit de lui qu'à la remonte de la fosse, la nuit, il était pris d'une sorte de diplomatie qui le poussait à voler tout ce qu'il trouvait sous sa main.

Il partait en pleine nuit, visitait les cliques de ses voisins et faisait main basse sur les poules et les lapins. A défaut de vol, il se livrait à d'autres occupations, comme le jardin, il le dérobait et pou se procurer de l'argent, ne reculait pas, paraît-il devant l'escalade et l'effraction.

Debruycker, qui en flagrant délit de vol par la veuve Valais, avait été condamné à un mois de prison, avait eu pour moyen extrême de supprimer un témoin embarrassant ? C'est ce que l'enquête nous dira.

Mais d'ores et déjà, il n'y a qu'une seule explication grave du crime : est la similitude d'écriture qu'on croit avoir reconnue entre les registres de l'ogeur de Debruycker et le billet laissé par l'assassin à côté du cadavre de la veuve Valais.

Avant d'envoyer sérieusement la possibilité de la culpabilité de l'ouvrier mineur, il faut que la preuve soit faite que c'est lui qui a écrit le billet en question. En attendant, tout ce qu'on pourra dire, tant au point de vue de la stricte des informations que de la moralité de Debruycker ne sera pas du domaine de l'hypothèse.

Enfant grièvement blessé à Abbeville

Un détonneur dans le charbon. — En ramassant des gaillottes. — Imprudence qui coûte cher.

Un enfant, le jeune Bécart, était occupé hier à ramasser du charbon sur le territoire qui se trouve au milieu des gaillottes, une capsule pleine comme en employe dans les mines pour faire éclater dynamite. Le jeune imprudent, qui voulait s'amuser, n'eut rien de plus pressé que d'y mettre le feu avec une allumette.

Une formidable explosion se produisit et le jeune Bécart fut renversé. Des ouvriers attirés par ses cris se portèrent à son secours, le malheureux avait une partie de la figure brûlée, un œil crevé et deux doigts de la main droite emportés.

Après avoir reçu les soins des docteurs Dransart et Défosé, il a été reconduit au domicile de ses parents, dont la douleur fait véritablement peine à voir.

On espère que les blessures du jeune Bécart ne seront pas mortelles.

Des voisins, étonnés de ne pas voir les deux femmes levées, comme à l'ordinaire, voulurent savoir la cause du silence qui régnait dans la maison.

La porte fut poussée facilement : elle n'était pas fermée à clef. Un simple coup d'œil jeté à l'intérieur, par une femme, lui fit voir un corps gisant sur le parquet, dans une mare de sang.

La gendarme de Franconville, prévenue par un exprès, vint à ce que rien n'avait dérangé jusqu'à l'arrivée du parquet de Pontoise.

Descendus à une heure à la gare d'Ermonville, MM. Monnot des Angles, procureur de la République, Dupuis, juge d'instruction ; Mérelle, commissaire de police ; le médecin légiste, bientôt rejoint par M. Sourm, lieutenant de gendarmerie à Montmorency, se rendaient en voiture sur le théâtre de la tragédie.

Une table disposée dans la boutique portait encore quatre verres dont l'examen fit connaître que deux consommateurs au moins avaient, la veille, bu du punch et une autre liqueur, qui parut être du punch. Les deux autres verres avaient servi sans doute aux femmes qui ne désaient pas de « trinquer » à la veille du premier veau.

Derrière la table, le corps de la bonne se trouvait, la face contre terre, la tête presque complètement détachée du tronc et les deux mains, farouchement crispées, témoignaient qu'une lutte terrible avait dû être soutenue entre l'assassin et sa victime. Un peu plus à gauche, derrière le fourneau, on trouva le cadavre de Mme Kiffel, accroupie contre le mur, la figure convulsée, le cou portant la trace d'une strangulation qui avait dû être rapide et s'accomplir par surprise.

La mort des deux femmes, on l'apprit par l'autopsie du docteur Deromé, remonta à la veille, entre huit et neuf heures du soir. A côté des deux femmes, sur la table, se trouvait un couteau de ménage, long de seize centimètres, encore fraîchement ensanglanté.

Les premières investigations donnèrent au Parquet la certitude que le crime n'avait pu être commis que dans les deux heures qui, au moins — très au courant des usages de la maison et non étrangers aux deux habitantes.

Toute la maison était bouleversée de fond en comble. Les meubles fracturés, les nappes jetées à terre, le linge, tout gisait pêle-mêle dans les cinq pièces du premier étage.

Pourtant, les assassins n'ont pas dû emporter gros butin. Mme Kiffel avait posséder cinq ou six cents francs liquides, ce qu'on n'a pas retrouvés, et quelques titres au porteur de peu de valeur.

Dans l'escalier montant au premier étage, on releva la trace sanglante d'un pied d'homme déchaussé. Dans la rue, on suivit pendant cinq cents mètres environ, un sillon sanglant qui se perdait dans une carrière depuis longtemps inexploité.

Toutes les recherches ont été vaines. L'arrestation des auteurs de ce crime sont demeurées infructueuses jusqu'à présent.

DANS LA RÉGION

Grave affaire d'avortement à Lens

Le bruit court... — Cinq jeunes filles seraient en cause. — L'enquête est ouverte.

Le bruit court que la police de Lens vient d'ouvrir une enquête sur une affaire d'avortement particulièrement grave, puisque cinq jeunes filles et une sage-femme s'y trouveraient impliquées.

Comme aucune arrestation n'a été encore opérée, nos lecteurs comprendront la nécessité de nos sommes d'observer la plus grande réserve.

Nous croyons toutefois pouvoir affirmer que dans la journée d'hier le commissaire de police de Lens a interrogé plusieurs personnes.

Grave accident de tramway à MARCO-EN-BAROEUL

Une voiture tamponnée. — Un homme tué.

Hier soir, vers onze heures, le wattman Doms quittait la gare de La Madeleine pour venir ramener le car électrique à l'Entrepôt, lorsqu'il arriva près de la brasserie Vandergheem, il ressentit un choc à l'avant de sa voiture. Pressant l'accident, il se traîna immédiatement le frein et descendit avec le conducteur Waocquier, pour se rendre compte de la cause du choc.

Les deux hommes s'aperçurent que le car venait de tamponner une voiture, dont l'avant-train était réduit en miettes, le cheval tombé et blessé.

Le conducteur gisait inanimé au milieu des débris. Les deux voyageurs, ils dégagèrent le malheureux et le transportèrent dans un autre car, qui se dirigea vers l'hospice de Marco, où M. Duhautoit, commissaire de police, le fit admettre d'urgence.

M. le docteur Hénin, qui se trouvait en toute hâte, lui prodigua ses soins et constata une fracture à la base du crâne.

Le malheureux, qui se nomme Paul Verholle, est âgé de 25 ans. Il devait se marier dans quelques jours. Ses parents, qui ont cinq mois au service de M. Derasse, entrepreneur de transports à La Madeleine.

Outre les dégâts occasionnés à la voiture de Verholle, le car a eu sa toile d'avant traversée par le brancard de la voiture tamponnée.

Dernière heure. — Nous apprenons en dernière heure que Paul Verholle est mort hier soir, sans avoir repris connaissance.

au premier tour pour un parti bourgeois contre un parti socialiste ?

Ils ont fait plus mal que le permettre, car dimanche matin, à la Maison du Peuple, ils ont conseillé de voter pour Tribouret tout de suite, ou pour un nom du P. O. F.

Supposons une chose : aux élections législatives de 1902, au lieu de voter au premier tour pour Delors, si les socialistes indépendants avaient voté pour Deberrie ou pour l'importe quel nom, comme les voix du P. O. F. ont fait dimanche, Delors ne serait pas député.

Les socialistes indépendants auraient fait puisqu'ils devaient soutenir un socialiste ; mais le P. O. F. a mal fait dimanche, tout à fait socialistes indépendants faisaient une chose pareille, on leur dirait de belles injures dans le Travailleur. Toujours « Fais ce que je dis, ne fais pas ce que je fais. »

C'est vrai qu'on leur dit tout de même des injures ; et il y en a des sermons dans le dernier numéro du journal du P. O. F. contre Desmons, Desleale, Sjauve, Millerand, etc.

Après avoir fait ce qu'ils ont fait dimanche, ils disent que c'est Desleale qui ne veut pas de l'union.

Ils croient donc que nous sommes joliment bêtes, nous ouvriers, et que nous ne voyons pas que le P. O. F. dit maintenant d'une façon et fait d'une autre façon, et aussi qu'il fait tout ce qu'il défend aux autres de faire.

Pour ce qui concerne les injures, elles ne sont jamais signées par ceux qui ont encore de la raison dans le P. O. F.

C'est des injures anonymes ; mais nous autres on sait bien que ça vient de quelques employés de mairie, et pas de véritables travailleurs vieux socialistes.

Dans le dernier numéro, c'est Victor Gueltou qui injurie Desleale.

Je pense bien que le camarade Deleale se moque de cela ; et il a bien raison, car il a eu à dire pour le Parti socialiste, et il en a encore assez ; et il peut rire des injures d'un *hot punch* comme Gueltou qui est plus bourgeois qu'un grand bourgeois ; et par-dessus le marché qui est venu tout nouveau dans le Parti, et se fait plus socialiste que tout le monde pour devenir adjoint aux travaux et se faire ainsi connaître comme architecte.

Il croit que nous ne voyons pas clair. Les ouvriers socialistes savent bien reconnaître les bons et les mauvais ; on sait le bien que Desleale a fait, et on sait qu'il n'a pas changé, et que quand il était dans le Parti, il demandait toujours des choses possibles comme il le fait maintenant.

Quant à la gare d'Anstey, dans le Parti, mais c'est dommage qu'ils laissent la place à ceux qui veulent tout commander et qui demandent des choses impossibles et qui encouragent ceux qui ne pensent pas comme eux.

Des bourgeois comme Gueltou, il n'en faudrait pas beaucoup pour faire du tort au socialisme à Lille ; et nous autres, ouvriers, on ne demande ce qu'il a fait pour être chargé par le Comité central d'instruire les autres comme un grossier.

Tout cela, je dis que c'est triste, et qu'on ne reconnaît plus notre ancien P. O. F. quand on voit qu'il vote au premier tour pour un opportuniste, contre un socialiste indépendant.

Après cela, si on parierait de la lutte de classe !

Un ancien du P. O. F.

Faits Divers

HORS RÉGION

Le crime de Saint-Nazaire

Après la découverte de la malle sanglante. — Nouvelle instruction.

Nantes, 16 janvier. — Cette affaire, qui est son récent dénouement devant la cour d'assises, va être reprise à raison de la découverte de la malle d'Anstey, de la malle ayant contenu le cadavre de Mme Décoré découverte provoquée, on le sait, par une lettre anonyme adressée à M. Lucas, avocat de La Roche-sur-Yon.

Le parquet général de la cour de Rennes vient, en effet, de prescrire au parquet de Saint-Nazaire une nouvelle instruction du crime du Grand-Merais.

Les termes précis de la lettre adressée à M. Lucas, la confirmation pleine et entière des faits qu'elle alléguait, démontrent qu'une personne était très au courant des circonstances du crime. Peut-être même cette personne fut-elle complice dans l'assassinat.

C'est à retracer cet inconnu que va tendre la nouvelle instruction.

Double Assassinat

Horrible découverte. — Une vieille rentière et sa bonne étrangère. — Le vol mobile de la rentière. — Traces sanglantes.

Pontaise, 16 janvier. — Un double assassinat a été commis dans la commune de Saint-Len (Seine-et-Oise). Une rentière, septuagénaire, et sa bonne ont trouvé la mort dans des circonstances sur lesquelles plane un profond mystère. Toutefois, le vol parait être le mobile de ce double crime.

Rue de Paris, presque à l'extrémité de la commune, à gauche, dans la direction de Saint-Prix, s'élève une maison de construction simple, entourée d'un jardin, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

présentant 47 francs par broche. Une filature de 85,200 broches, coûtera 3,183,000 francs et le coût de la broche ne sera plus que de 37 francs.

Pour la production, M. Aftalion établit encore que si la broche de lin consommée une fois de plus, elle coûterait 3,183,000 francs et le coût de la broche ne sera plus que de 37 francs.

Un autre point de vue, c'est que la broche de lin, produite en France, coûte 37 francs, tandis que la broche de coton, produite en France, coûte 100 francs.

Le chapitre des salaires comparés dans les filatures de lin et de coton va rester très particulièrement notre attention.

G. DESMONS.

TRIBUNE EN QUATRIÈME PAGE :

Les résultats de notre concours de perspicacité à propos de l'élection sénatoriale, avec les noms et l'adresse des gagnants.

Tribune Socialiste

Nous avons reçu du citoyen Durre, conseiller d'arrondissement et municipal de Valenciennes, la lettre suivante :

Cher Citoyen. Le Réveil me faisant l'honneur de critiquer ma conduite à l'élection sénatoriale d'hier, je viens faire appel à votre impartialité pour l'insertion de la réclamation suivante :

Après avoir fait de scrutin, j'ai, en effet, voté pour le citoyen Delors, qui, à mon avis, était le meilleur candidat à l'élection sénatoriale.

Je n'ai, du reste, pas hésité à vous le déclarer ; je ne pensais pas que cet acte de franchise m'aurait valu les reproches que vous m'avez adressés.

Entre le premier et le second tour de scrutin, je me suis rendu à la Maison du Peuple où était établie la permanence du P. O. F. et j'ai pris l'engagement de voter pour le citoyen Durre, le ralliement de toutes les voix du P. O. F. sur le nom du citoyen Desmons, qui maintenait sa candidature.

C'est donc que je trouvais le camarade Desmons « assez socialiste » et j'ai été très heureux de m'affirmer sur son nom à ce scrutin.

Quant à moi, je ne me reproche rien, laissez-moi donc dire que tous mes actes politiques ont eu lieu au grand jour et vraiment vos matriottes lorsque vous semblez faire croire que mes adresses n'ont d'autre but que de me consacrer le mandat très lucratif de conseiller municipal. Faut-il donc après avoir fait tout son devoir, le ralliement de toutes les voix du P. O. F. sur le nom du citoyen Desmons, que l'on considère comme sincères camarades...

Je m'excuse, ne voulant pas abuser de votre bienveillance ; je ne sais si j'aurai la force morale nécessaire pour résister aux attaques de mes amis, mais tant que je resterai attaché à mes amis, je resterai fidèle à ma conscience socialiste.

Veillez agréer, citoyen, mon salut fraternel.

HENRI DURRE.

Conseiller municipal de Valenciennes :

La lettre du citoyen Durre ne fait que confirmer ce que nous avons écrit. Que les efforts du citoyen Durre pour s'allier aux républicains valenciennois aient lieu au grand jour ou autrement, cela n'empêche pas leur réalité. Nous ne l'en avons pas blâmé d'ailleurs, mais nous avons mis en lumière, par cet exemple frappant, la double attitude de ces purs qui préparent leurs alliances avec les partis bourgeois, et qui, dans une élection ou leur Parti n'a pas de candidat, se font candidats socialistes indépendants ou opportunistes dès le premier tour. Nous n'avons donc rien à retirer de ce que nous avons dit ; l'élection d'après qui permet au citoyen Durre de trouver assez socialiste pour le second tour et pas assez pour le premier le candidat Durre, n'est que la preuve de ce que nous disions. Nous serions curieux de savoir ce que diraient le citoyen Durre et ses amis si, dans toutes les élections où le P. O. F. aura son candidat socialiste en ligne, nous conseillions comme le citoyen Durre, nous l'invitions au premier tour, laissant ainsi le candidat du P. O. F. arriver après le candidat républicain. Ce serait de la jolie besogne socialiste ! C'est ce qu'a fait le citoyen Durre.

Quant aux allégués qui dépassent la limite des faits, nous ne pouvons que leur adresser nos félicitations. Les invocations à la comparaison à celles du journal du Comité fédéral du P. O. F. dont il a comme cet autre la responsabilité. Le citoyen Durre n'a rien de plus à nous proposer, des juges, des jurés, des jurés, des jurés, etc., etc. ; sa force morale lui permet de résister aux critiques qui effleurent son épi dérné.

En ce que je dis, ne fais pas ce que je fais, dit l'ancien du P. O. F.

Propos d'un Socialiste

Je disais dimanche que je parlais aujourd'hui de choses sérieuses. Je ne pensais pas que je parlerais de choses sérieuses.

Car c'est bien triste pour un socialiste d'avoir vu l'attitude des députés sénatoriaux du P. O. F. à l'élection sénatoriale.

Alors voter au premier tour pour Tribouret, c'est voter pour le parti bourgeois, et quand il y avait un candidat socialiste sur les rangs.

Le camarade Desmons n'est pas du P. O. F., c'est vrai ; mais c'est un garçon qu'on voit partout, qui permet au citoyen Durre de faire une déclaration tout à fait sociale.

Le P. O. F. reproche tout le temps aux socialistes indépendants de s'entendre avec les partis bourgeois ; comment permet-il, lui P. O. F., à ses députés sénatoriaux de voter

Paris, demain 16 janvier, dans la matinée ; l'arme choisie est le pistolet ; deux balles seront échangées à vingt-cinq pas.

Conformément au procès-verbal arrêté le 15 janvier 1904, la rencontre décidée à ce lieu ce matin, 16 janvier, au plat à de Châillon.

M. le professeur Tuffier assistait M. Sembat et M. le docteur Billière assistait M. Boutard.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Pour M. Sembat : Berteaux, docteur Meslier.

Pour M. Boutard : Vacherie, docteur Ruyby.

La disparition de la « Vienne »

Paris, 16 janvier. — La Patrie reçoit de son correspondant de Brest la dépêche suivante que nous publions sous toutes réserves :

— A la suite d'une indiscrétion commise par un employé de la direction des défenses mobiles, le chef de service a constaté que les ordres secrets transmis par le ministre au commandant du Guichen lui disent que la Vienne désemparée se trouve dans les mers d'Irlande. Le ministre indique l'endroit approximatif où se trouverait le transport.

Aucun homme de l'équipage, aucun officier ne se trouverait à bord.

Les canots, les baleinières et les chaloupes ne seraient pas, le long du bord, à leur place habituelle, ce qui laisse supposer que l'équipage et les canots se seraient embarqués pour essayer de gagner la côte.

Le Guichen marche à toute vitesse pour se saisir du transport et le ramener à Brest. On ignore si les canons, les affûts et les autres objets qui se trouvent toujours à bord du transport.

Cette nouvelle, connue à Brest vers midi, a produit une très grosse émotion.

TRIBUNE TEXTILE

LE ROI-COTON

Il y a cent ans, la France n'arrivait pas à consommer 10 millions de kilogrammes de coton : elle en demande aujourd'hui vingt fois plus. Et, si pendant ce siècle, le chiffre de la consommation de la laine et de la soie quintuple, celui du lin et du chanvre double à peine.

En 1902, l'industrie du coton comptait 5 millions 700,000 broches, douze fois plus que l'industrie du lin. Or, malgré ses progrès colossaux, la filature de coton n'arrive pas encore à suffire à nos besoins, elle ne produit que 2 millions de fil de coton qui étaient de 1,222 tonnes en 1890, atteignant 2,510 tonnes en 1902. Nos 100,000 mètres de coton ne peuvent pas satisfaire notre puissance d'absorption.

À côté de nous, la Grande-Bretagne utilise 46 millions de broches ; l'Allemagne 8 millions et demi ; l'Autriche 3 millions et demi ; la Belgique, 1 million ; la Russie, 8 millions ; l'Italie 2 millions ; l'Espagne, 2 millions et demi ; la Suisse, 1 million et demi ; les Etats-Unis, 22 millions. On compte ainsi que pour le monde plus de 100 millions de broches qui devraient, bon an mal an, 3,500,000 tonnes de coton.

Le lin, par contre, n'aligne en France que 448,000 broches ; et, 3 millions de broches dans le monde entier, 300,000 tonnes de matière suffisent à leur consommation.

C'est que, le coton se prête admirablement à toutes les exigences du mécanisme le plus perfectionné, le plus délicat, le plus rapide, acceptant volontiers des vitesses de 10 et 12 mille tours à la minute sans que le rendement minimum de main-d'œuvre à la filature change au tissage.

Un filer suffit avec deux ou trois aides pour surveiller 2 à 3,000 broches, tandis que pour le lin il faut jusqu'à huit métiers en Angleterre, et seize aux Etats-Unis !

Que l'écart si nous envisageons le lin ; et, combien plus pénible le travail dans la filature de lin, même au sein des usines modernes, est décrié. Au tissage, bien rares sont les ouvriers qui conduisent deux métiers. C'est que le lin est encore rebelle au mécanisme, malgré l'immortelle découverte de Philippe de Girard. Il ne sortira désormais de son infériorité que par un perfectionnement arrive à disjoindre complètement toutes ses fibres pour les soumettre aux manipulations mécaniques qu'elles ne supportent pas dans l'état actuel des métiers qui les travaillent.

Une fois les bâtiments plus modernes, les métiers à l'Université de Lille, adoptant pour les deux industries la broche comme unité de mesure suffisamment approximative, établit des moyennes de coût qui sans être mathématiques, permettent des comparaisons utiles.

Le prix de revient du mètre qui pour le lin monte le prix de la broche à 100 et 120 francs le laissera tomber — pour des numéros de fil analogues — à 25 et même à 20 francs pour le coton. De même, la broche de lin actionnée par un matériel laminaire lourd, exigera une puissance motrice triple de celle qu'exige la broche de coton. Enfin, et comme conséquence, la broche de lin exige un emplacement plus considérable, c'est-à-dire en définitive, un terrain plus coûteux.

De là, d'après les tableaux de M. Aftalion, une filature de lin de 10,000 broches, produisant un fil moyen du numéro 30, coûtera en frais de premier établissement 2,093,826 fr., soit en chiffres ronds 210 francs par broche. Une filature de lin de 7,500 broches produisant du numéro 40 exigera 1,335,779 fr., c'est-à-dire 172 francs par broche.

Voyons le coton : pour une filature produisant du fil cardé moyen du numéro 20, avec 40,000 broches, les frais de premier établissement ne dépassent pas 1,879,500 francs qui re-

Intervention des puissances

On mande de Vladivostok, 16 janvier : — Le bruit circule à Vladivostok que toutes les puissances ont insisté auprès du Japon pour qu'il observe le statu quo et lui ont représenté combien était désirable le maintien de la paix.

Le ministre plénipotentiaire de Corée à Pétersbourg, prince Chin Fon Y, déclare aux personnes qui le questionnent à ce sujet qu'il a fait au cours des dernières semaines, de son gouvernement, aucune instruction spéciale concernant la situation politique de l'Extrême-Orient.

Ce silence lui fait supposer que cette situation n'est pas aussi grave que le représentent les nouvelles sensationnelles publiées par la presse étrangère et, plus particulièrement, par les journaux anglais. Le dernier télégramme que le gouvernement coréen ait envoyé à son représentant à Pétersbourg se bornait à lui recommander de se tenir au dévoué de l'impératrice douairière de Corée.

L'Enquête sur l'affaire Humbert

Paris, 16 janvier. — Après s'être, comme le Parlement, donné quelques jours de vacances, la commission chargée de faire une enquête sur les dessous de l'affaire Humbert a repris ses travaux.

Elle a décidé, on le sait, de convoquer M. Labori et M. Bigot de Granrut ; M. Labori, à cause de la déclaration qu'il a faite au cours de la plaidoirie que le dossier contenait la preuve de nombreuses compromissions politiques ; M. Bigot de Granrut, parce qu'il a été le secrétaire de M. Durier.

Feu M. Durier, ancien bâtonnier, fut le premier avocat de Mme Humbert. Il ne cessa d'affirmer que toutes les formalités qui accompagnent l'envoi en possession avaient été régulièrement remplies.

La commission a décidé que l'ancien secrétaire de M. Durier pourrait déposer utilement sur les relations de cet avocat avec M. Gustave Humbert, en ce qui concerne M. l'abbé de Théologie Crawford.

Actuellement, la commission a terminé l'examen des dossiers personnels, c'est-à-dire de ceux qui comprennent les papiers saisis au domicile des Humbert.

Elle va, maintenant, aborder l'étude des dossiers ministériels et notamment des pièces de l'inspection. Déjà elle a reçu communication du réquisitoire introduit de M. le substitut Poncet.

La commission tiendra sa prochaine réunion mardi prochain, 17 janvier. Elle se propose de demander, au cours de cette séance, qu'une copie de la présence de Mme Humbert à Paris pour l'enquête.

Gamelle Divorce

Vienne, 16 janvier. — D'après l'Allgemeine Zeitung, le duc d'Orléans aurait l'intention de faire annuler son mariage avec l'archiduchesse Marie-Dorothée. L'été dernier, le duc a soulevé au sein des royalistes français un projet de divorce, par lequel il se serait débarrassé de sa femme.

Les royalistes s'y sont opposés, car le duc n'est pas un prince de la maison de Savoie, mais un prince de la maison de France.

Le duc s'en rapporte au précédent créé par l'affaire de la princesse de Monaco, née d'Amillon. S'il réussit, le duc compte épouser une jeune fille de la haute noblesse autrichienne.

La cour de Vienne désapprouve absolument ces projets. On croit, à Vienne, que ces projets résultent d'une différence de goûts et d'aspirations entre le mari et sa femme, le duc ne pouvant que de plaisir et de distractions, tandis que la duchesse est animée de hautes ambitions et voudrait que son mari songeât davantage au trône de France.

Ces braves dames se nourrissent de bien comiques illusions et, pour le duc, il est évident que cette union fut contractée contre sa volonté.

Le duel Sembat-Boutard